

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général KP/SC

Arrêté abrogeant l'arrêté n°4 du 10 janvier 2025 portant fermeture temporaire pour raisons de sécurité du commerce Emile et Milly sis 28 rue du Docteur Valette et du parking jouxtant ce dernier à compter du 10 janvier 2025 et jusqu'à nouvel ordre

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux dispositions générales en matière de police,
- Vu l'arrêté n°4 du 10 janvier 2025 portant fermeture temporaire pour raisons de sécurité du commerce Emile et Milly sis 28 rue du Docteur Valette et du parking jouxtant ce dernier à compter du 10 janvier 2025 et jusqu'à nouvel ordre,
- Considérant qu'il a été procédé à l'enlèvement des terres et pierres à l'arrière du bâtiment et sur le parking appartenant à la Société ZAC,
- Considérant qu'il convient, la sécurité des personnels et usagers n'étant plus menacée, d'abroger l'arrêté susmentionné,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Abroge l'arrêté n°4 du 10 janvier 2025 portant fermeture temporaire pour raisons de sécurité du commerce Emile et Milly sis 28 rue du Docteur Valette et du parking jouxtant ce dernier à compter du 10 janvier 2025 et jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Le commerce Emile et Milly sis 28 rue du Docteur Valette et le parking jouxtant ce dernier sont autorisés à être ouverts à compter de ce jour.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- La Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Corrèze
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze
- Le service Police Municipale
- Société ZAC, propriétaire du terrain et du parking sis sur la parcelle BN 173 et de l'immeuble sis sur la parcelle BN 68
- Monsieur Emmanuel COMBALBERT, gérant du commerce de boulangerie Emile et Milly

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 16 AVR. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 16 AVR. 2025

APUS - 15042025

TULLE, le 15 avril 2025

